

La mission d'expertise indépendante

pour prendre connaissance du rapport complet de l'expertise, réalisée par M. Deroin, professeur de Géologie, à la demande de Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, diligentée par M. le Préfet du Gard:

http://www.stopaugazdeschiste07.org/telechargement/Rapport_Expertise_Bassin_Ales.pdf

Extraits du rapport d'expertise (en pages 2 , 3 du rapport) :

(...) Une expertise géologique indépendante a été sollicitée dans le but :

- ▶ *d'identifier les différents niveaux géologiques susceptibles de contenir des hydrocarbures (dans le bassin d'Alès),*
- ▶ *d'évaluer la pertinence du programme de recherches proposé par la Société MouvOil et définir si d'éventuels hydrocarbures pourraient être exploités sans recourir à la fracturation hydraulique.*

L'étude du contexte géologique et de l'historique de l'exploration dans le bassin d'Alès depuis 65 ans indique la présence d'hydrocarbures, principalement sous forme liquide mais parfois aussi gazeuse.(...)

Certains indices évoquent de niveaux à hydrocarbures dans des terrains situés sous le tertiaire. Ces hydrocarbures de type huile lourde, riche en soufre peuvent être exploités sans recourir à la fracturation hydraulique.(...)

(...) La structure géologique est complexe. De nombreuses failles et plis affectent l'agencement des terrains. Il existe d'importantes variations d'épaisseur et de nature des roches

Il n'existe pas d'autres ressources conventionnelles contingentes dans l'emprise des 1500-2400 m de profondeur avancée par MouvOil SA pour ses forages exploratoires.

Dans l'étendue du permis de recherche, il existe également deux niveaux renfermant des hydrocarbures non conventionnels (roche-mère). Il s'agit principalement des schistes houillers qui sont potentiellement producteurs de gaz de houille. Un second niveau est constitué des schistes-carton potentiellement producteur de gaz de schiste dans le bassin du Sud-Est.(...)

La campagne de sismique réflexion projetée par la Société MouvOil est nécessaire à la meilleure connaissance géologique du secteur.

En conclusion (en page 32 du rapport)

(...)Ces hydrocarbures peuvent être exploités suivant les moyens standard de l'industrie pétrolière, c'est à dire sans recourir à la fracturation hydraulique conformément à la loi 2011-835. 5 (...)

Commentaires :

Au regard des conclusions du rapport, et dans l'attente de la décision du ministère, il semblerait qu'on s'oriente vers une probable confirmation de la validité du permis « Bassin d'Alès ».

La recherche sismique serait engagée puisque l'expert la recommande en affirmant « *que la campagne de géophysique projetée par la société Mouvoil est nécessaire à la meilleure connaissance géologique du secteur* »

Il est clair qu'accepter l'engagement de cette première phase des travaux de recherches sismiques impliquera le déroulement des autres phases prévues par Mouvoil à savoir des forages exploratoires.

Pourquoi ces huiles lourdes, de part leur viscosité, leur gisement, leurs techniques d'extraction, de transport et de raffinage ne sont elles pas classées dans les hydrocarbures non conventionnels ?

Ces huiles lourdes se caractérisent par leur nature visqueuse et par leur densité beaucoup plus élevée que les pétroles conventionnels c-a-d non récupérables à l'état naturel au moyen d'un puits et de méthodes de production conventionnelles. En effet, ces huiles lourdes ne peuvent être pompées sans être chauffées ou diluées par des produits chimiques.

Elles contiennent des produits toxiques tel que le soufre et des métaux lourds que sont le vanadium et le nickel.

Par leur mode actuel d'extraction et d'exploitation (raffinage), ces huiles lourdes ont un impact environnemental plus élevé que les pétroles légers conventionnels et génèrent trois fois plus d'émission de CO2 que ces derniers.

Cette recherche d'huiles lourdes dans la roche mère est en contradiction avec l'interdiction de la circulaire du Ministre de l'Environnement du 21 septembre 2012 qui déclare ""que si les travaux prévus ou réalisés laissent apparaître que l'objectif géologique réellement visé concerne des roches-mères, les permis seront abrogés en application de la loi du 13 juillet 2011 » ?

Le rapport ne précise pas les méthode et techniques que Mouvoil utilisera pour extraire ces huiles lourdes puisque l'expert précise en page 31 (1) :

« en cas de poursuite des investigations , l'ensemble de la chaîne technique envisagée par Mouvoil S.A. Devra être explicitée (...) notamment pour ce qui concerne : (...) la production des hydrocarbures : principalement, quelles sont les méthodes envisagées pour améliorer la récupération »

Il est clair que les travaux exploratoires de Mouvoil seraient une première étape vers une possible exploration et exploitation des hydrocarbures non conventionnels si le Conseil constitutionnel , dans l'examen de la question prioritaire de constitutionnalité, invalide, cet automne, la loi du 13 juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique.

En effet, Mouvoil prévoit dans son programme de travaux de procéder à un deuxième forage jusqu'à 2 400 mètres à une profondeur plus basse que le premier forage prévu pour atteindre les réservoirs d'huile lourde. (2)

Sur le plan environnemental, il est à préciser que dans la notice d'impact des travaux de Mouvoil sur l'environnement, la Dreal (Direction régionale de l'Environnement, Aménagement, logement) du Languedoc-Roussillon souligne que la zone d'étude de la recherche sismique « *représente un intérêt écologique important, en particulier grâce à la diversité des milieux naturels qui y sont présents : gorges de l'Ardèche et de la Cèze, plateaux calcaire, Garrigues...* ».

Elle est intégrée dans un réseau de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), et traversée par cinq sites Natura 2000 et neuf espaces naturels sensibles.(3)

- (1) http://www.stopaugazdeschiste07.org/telechargement/Rapport_Expertise_Bassin_Ales.pdf
- (2) http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/30-complement-Bassin_d_Ales.pdf
- (3) http://bastagazales.files.wordpress.com/2012/10/20120928_campagne_sismique.pdf